



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La ville de Lévis dilapide son patrimoine naturel

**LES SENTIERS DE SKI DE FOND LES GRANDES PRAIRIES DE SAINT-ROMUALD SONT
MENACÉS DE DISPARITION**

Lévis, le 16 août 2010.- Lors de l'assemblée de consultation publique tenue le 16 août à l'Hôtel de ville de Saint-Romuald, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) se prononce contre l'affectation actuelle du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis (SAD) pour le territoire renfermant Les Sentiers de ski de fond Grandes Prairies de Saint-Romuald. L'affectation est en partie « affectation industrielle » et en partie « affectation axe de consolidation urbaine ».

La presse a beaucoup parlé récemment du fameux mégaquartier à Lévis. Toutefois, peu d'informations ont circulé concernant la perte du couvert forestier à proximité. Pourtant, ce territoire boisé de près de 10 hectares en plein centre-ville est voué à disparaître afin de faire place à du développement commercial. Le secteur touché concerne un des derniers espaces naturels à Lévis; il renferme crans rocheux, milieux humides, faune et flore unique.

Les Sentiers de ski de fond Grandes Prairies de Saint-Romuald s'avèrent extrêmement populaires. Annuellement, entre 15 000 et 25 000 skieurs de la grande région de Québec et Lévis peuvent profiter de sentiers de faible dénivellation, donc accessibles pour les personnes de tous âges et ce, depuis 35 ans.

Ce boisé exceptionnel où se pratiquent le ski de fond, la randonnée pédestre et le vélo de montagne contribue directement à la santé de ses citoyens, du fait d'un espace naturel de proximité, d'installations qui favorisent les liens sociaux, de son apport indéniable pour réduire la pollution produite par les milliers de véhicules de l'autoroute et d'une valeur économique certaine pour tous les contribuables.

Par ailleurs, la GIRAM se questionne sur le développement d'un secteur renfermant des zones inondables. Est-ce que la Ville ne devrait pas revoir l'affectation du territoire suite aux problèmes actuels à Saint-Jean-Chrysostome et à Saint-Nicolas ?

Enfin, le GIRAM est d'avis que la ville de Lévis, comme toute municipalité, peut protéger un territoire sans nécessairement l'acquérir : il suffit d'avoir une volonté politique. Alors qu'on ne peut recréer un environnement naturel, Il serait extrêmement décevant tant d'un point de vue environnemental, de santé publique, économique que de contraintes naturelles, que la Ville de Lévis maintienne pour ce territoire une affectation de type commercial, ce qui constituerait, à notre avis, une erreur pour la population actuelle et les générations futures.

Le GIRAM demande donc une modification au SAD afin que le secteur renfermant l'ensemble des pistes de ski de fond « Sentiers des Grandes Prairies » soit dorénavant désigné « affectation récréo-écologique ». Le secteur pourrait bénéficier également d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui en assurerait la pérennité et l'intégrité.

À Propos du GIRAM

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole qui a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire et qui peut contribuer à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

-30-

Source : Estelle Portelance, présidente du GIRAM, 418-838-0149
portelance@webnet.qc.ca